



LES ZONES

Urbaines	A urbaniser	Agricoles	Naturelles
<ul style="list-style-type: none"> UCe USP UPv 	<ul style="list-style-type: none"> URm UE1a UE1p UE1 UE1c UL 	<ul style="list-style-type: none"> AUCe AURm AU1c AU1d AUL A 	<ul style="list-style-type: none"> UE1 UE2 UE1c UE1p AUE1 AUE1-2 ou 3 N
<ul style="list-style-type: none"> Contour de zone UR 		<ul style="list-style-type: none"> AUSP 	

Pour une meilleure lisibilité des plans la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et plates-bandes.

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

- Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général
- Reservatoire d'attente de projet
- Emplacements réservés pour espaces vert ou Continuité Ecologique
- Localisation préférentielle pour équipement de L.S.13.14
- Emplacements réservés pour voirie
- Emplacements réservés pour aménagement urbain ou système

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

- Espace Scène Classée
- Éléments patrimoniaux
- Éléments de Patrimoine
- Espace Scène Classée
- Éléments remarquables
- Démarcation d'Espace de Patrimoine
- Patrimoine d'intérêt patrimonial
- Plantation sur élément public
- Espace Végétalisé à Valoriser

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

- Régime de sol et sous-sol
- Continuité Obligatoire
- Urbanisme pastoral
- Secteur de Mairie Fonctionnelle
- Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

- Espace non édificandi
- Continuité Obligatoire
- Marge de recul
- Discontinuité Obligatoire
- Ligne d'implantation
- Zone d'implantation

Prescriptions relatives aux déplacements

- Urbanisme pastoral
- Urbanisme de voirie
- Urbanisme à préserver
- Voie classée 2000' ou plan masse
- Voie orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU-H** DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°3 APPROBATION - 2022

OULLINS

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.2 - Zonages et autres prescriptions
Echelle : 1/2000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre gris

OFF_MEL_M3_DETAIL_ZONAGE_P_OFFICIEL_O_OULLINS_2019_161020